



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU



PHILIPPE JUVIN

## « JE NE PEUX PAS LAISSER MON PAYS SOMBREER »

INTERVIEW  
P5 À 8

PhotoDR via Philippe Juvin

1,75€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
AGENDA P17 • DETTI È FATTI P18  
BRÈVES P19 • ÉCONOMIE P20 • SOCIÉTÉ P21  
CARNETS DE BORD P20  
ANNONCES LÉGALES P9

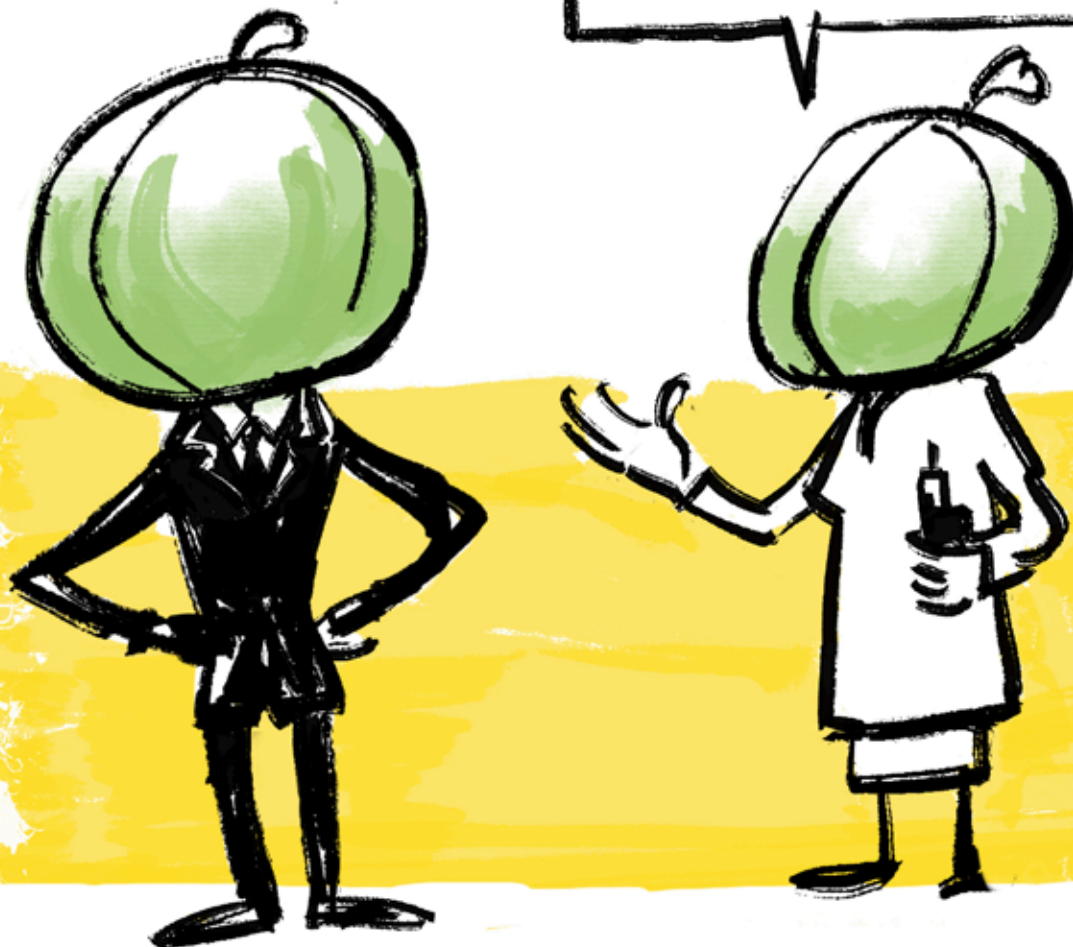


S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# CRISE CLIMATIQUE: LE MELON, C'EST TOUTE L'ANNÉE

GRÂCE À MOI,  
POUTINE A REULÉ  
ET XI N'À PAS FAIT  
LE MALIN NON PLUS!

ET PUIS NOUS SOMMES  
TROP INTELLIGENTS  
POUR LES FRANÇAIS!



KAMPÀ



## INTERVIEW

PHILIPPE JUVIN

P5 À 8



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

CRÉATION D'ENTREPRISES ET EMPLOI **UNE BONNE ORIENTATION**SOCIÉTÉ **LE 1<sup>ER</sup> RAPPORT DU CEPP**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P19

P20

P21

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

## DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

## ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

## CORSEAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Impiastrata?

**Ù**n si capisci più nulla. Passani ghjorni è settimanali, è a sucità corsa cuntinueghja à affundassi. Issu luni di Pasqua 2023, una casa chì apparteni à a famiglia di l'aghjunta à u merri d'Aiacciu in carica di a cultura è di u patrimoniu, Simone Guerrini, hè stata tocca da un attentatu - un focu criminali - nant'à a strada di i Sanguinari. Nant'à i muri di issa custruzioni di quattucentu metri quadrati, i scizzioni «GCC» è «Speculatori fora» sò stati custatati. Alzata decini d'annati fà, era stata affittata durante un tempu longu à u pittori giapponesi Morio Matsui. Più nimu ci stava dipoi un annu. Induva, quilli chì sò à l'urighjini di issa malfatta, ani vistu un'opara di speculazioni qui? Ci sò stati cundanni numarosi di i puliticanti dopu à a cumunicazioni di sta nutizia, da a diritta, à a manca passendu pà l'autunumisti. Attentati contr'à i casi cumuni d'Appiettu è d'Àfà, altri fatti simili contr'à casi di Corsi trà Cismonti è Pumonti: c'hè da dumandassi induv'è no andemi. Senza metta da cantu l'ipotesi d'atti «barbouzes», l'individui daretu à issi culpacci, s'elli sò viramenti ghjovani militanti naziunalisti corsi clandestini, si sò sbagliati parechji volti d'ughjettivi è di nemichi. Cù issa svianza, ani piuttosto sceltu di culpiscia aghjenti di qui, chì cercani solu à intraprenda o à campà ind'è elli. S'è no stemi nant'à u listessu filu torna un certu mumentu è chì a situazione impeghjurisci sempri di più, quali hè chì sà ciò chì pudaria accada... Torna u tazzu, trà di noi? Cosa t'avarani in capu quilli chì, cù i so impiastrati - hè in tutti i casi ciò ch'è no spiremi - sumineghjani u terrori oramai à mezu à u populu corsu? Comu fà par avanzà in un ambienti cusì pisivu è cù atti chì ùn ani nisun sensu? Si stalla a paura è ci hà da vulè una riazioni cullittiva forti pà falla finita parchi, inde sta situazione, ùn si pò più stà. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Cette fois, on ne rigole plus du tout!** Les twittos français en ont gros sur la patate. À supposer cela dit que le filet de Belle de Fontenay soit encore à leur portée en fin de mois. On pourrait leur annoncer une interview de Gérald Darmanin dans *Lui*, leur révéler que Marc Fesneau sera le présentateur d'un épisode spécial de *L'amour est dans le pré*, leur promettre qu'Agnès Pannier-Runacher, François Braun, Dominique Faure et Pap Ndiaye seront sur les rangs pour la saison 2024 de *Koh Lanta* ou même qu'Elisabeth Borne tiendra désormais une chronique régulière dans *Picsou Magazine* que ça ne leur arracherait même pas un pauvre sourire. En tendance lourde, et même très lourde, le #inflation. Les dernières nouvelles à propos de la hausse des prix constatée et des bénéfices réalisés par l'industrie agroalimentaire passent mal. Très mal. Tout comme les inquiétudes exprimées par les distributeurs qui voient baisser nettement leurs volumes de ventes: la seule chose que retiennent des consommateurs de plus en plus convaincus d'être en train de se faire pigeonner, c'est l'augmentation du chiffre d'affaires des enseignes de la grande distribution, qu'elle soit ou pas dopée «artificiellement» par l'inflation. Certains tentent de relativiser voire d'allumer des contrefeux sur l'air de «y'a pire ailleurs»: regardez donc les Belges qui viennent faire leurs courses en France. Peine perdue; ce couplet-là, servi ad nauseam à propos de la réforme des retraites, irrite de plus en plus. C'est également en vain que des députées vont (encore!) au charbon et multiplient les déclarations aux médias pour assurer que le gouvernement est sur l'affaire: Bruno Le Maire a écrit à l'ensemble des responsables de grandes surfaces pour leur demander de baisser les prix au plus vite. Autant dire que tous les espoirs sont permis. Sauf peut-être au ministre de l'Économie, qui risque d'avoir toutes les peines du monde à se défaire du sobriquet dont il est affublé depuis déjà plusieurs mois, «Bruno Demande». ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**Breves de presse** @Brevesdepreste - 8h  
 ⚡ INFO - Depuis octobre 2021, un panier de produits alimentaires sélectionnés par RTL a augmenté de 32,26% ! Une #inflation qui s'accroît encore en avril avec une hausse de 2%, la plus forte depuis 6 mois.

**Institut La Boétie** @laboetie - 22h  
 📈 #Inflation des prix alimentaires : Bruno Le Maire a-t-il menti ?  
 @franceinfo présente notre étude sur l'inflation des prix alimentaires, qui montre que plus de 50% de la hausse des prix est due aux profits des géants de l'agroalimentaire !

**Pascal Azur** @Azur8306 - 28 min  
 « #Inflation : augmentation des bénéfices dans la grande distribution malgré la hausse des prix ... Les ventes sont en chute libre, mais le chiffre d'affaires ne cesse de grimper pour la grande distribution : + 9% »

**Léon** @adleon\_ - 6h  
 #inflation 16% de hausse des produits alimentaires et en même temps + 9% de chiffre d'affaires des supers et hypermarchés au premier trimestre. Ils se remplissent bien les poches les profiteurs de crise !

**Le Canard enchaîné** @canardenchaîne - 11 avr.  
 Surprise : les prix de l'alimentaire ont chuté de 20,5% en un an dans le monde, alors qu'ils flambaient de 15,8% en France. L'État demande aux industriels et aux distributeurs de "restituer" les baisses. C'est comme si c'était fait !

**Violette Spillebout** @VSPILLEBOUT - 21h  
 📺 Inflation record: quelles solutions ?  
 @BrunoLeMaire a écrit à l'ensemble des grandes surfaces, pour que l'effet sur la baisse des prix des courses des Français soit immédiat.

**Caisses de grève** @caissesdegreve - 20h  
 ⚠️ Attention, ça ne rigole plus. #BrunoDemande mais par écrit cette fois. Le vent de panique chez les industriels est palpable.

**Ultimes scories** @PanettonePazzo - 4h  
 Encore un triomphe pour Bruno Demande

### HUMEUR

## Les coffres de la colère

Après le défilé incessant de bateaux de croisière que la cité impériale a subi en 2022, une nouvelle menace flottante pèse aujourd'hui sur son golfe. Si le nombre d'escales des géants des mers diminuera quelque peu cette année à Ajaccio, celles des super yachts pourraient en revanche augmenter. La faute à deux coffres d'amarrage qui seront bientôt installés dans le golfe, l'un près du Lazaret, l'autre près de la citadelle, encourageant un peu plus leur venue. Le 22 mars dernier, un arrêté préfectoral d'autorisation cosigné par le président de la Chambre de commerce et d'industrie est venu avaliser la pose de ces matériels dont l'objectif est d'éviter les ravages des ancres sur les herbiers de posidonie, si essentiels en Méditerranée. D'ailleurs, le 3 avril, il a été annoncé que ces équipements recevraient l'appui du «fonds vert» du gouvernement, le ministère de la Transition écologique se justifiant en expliquant qu'actuellement «les ports corses, insuffisamment équipés, sont dans l'incapacité de répondre à la fréquentation croissante des navires de la grande plaisance» et que ces coffres ambitionnent donc de préserver «un hectare d'herbiers de posidonies». Pas de l'avis de nombre de défenseurs de l'environnement qui, en Corse comme ailleurs, ont rapidement fait part de leur colère. «Le scandale des installations dédiées aux grands yachts pollués s'aggrave», a ainsi pointé U Levante en avertissant : à cause de ces équipements, «Madame ou Monsieur tout le monde» seront privés «sur 10 hectares de toute activité nautique», ces derniers étant dédiés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août «aux occupants de grands yachts qui pourront s'amarrer... et augmenter la pollution du golfe». «Insupportable» renchérit l'association de défense de l'environnement, l'installation de ces coffres est non seulement financée par de l'argent public mais l'État l'autorise «alors qu'une grande partie des cercles de mouillage recouvrent des champs de posidonies». De surcroît, quid de la pollution qu'occasionneront ces visiteurs dont il n'est pas certain qu'ils génèrent de véritables retombées économiques pour le territoire... ■ **Manon PERELLI**

PHILIPPE JUVIN

# « JE NE PEUX PAS LAISSER MON PAYS SOMBREER »



Photo DR via Philippe Juvin

*Depuis quatre ans, Philippe Juvin a été sur tous les fronts : celui du Covid-19, comme chef des urgences de l'hôpital européen Georges-Pompidou à Paris ; en politique, comme maire de La Garenne-Colombes, dans la petite couronne parisienne, puis en juin 2022 comme député des Hauts-de-Seine ; au sein de son parti, Les Républicains, en participant à la primaire pour l'élection présidentielle qui vit la désignation de Valérie Pécresse.*

*S'il n'a pas voté la censure contre le gouvernement d'Elisabeth Borne, Philippe Juvin ne ménage pas ses critiques envers le pouvoir et propose un « gouvernement de coalition » pour sortir la France de la crise. Âgé de 59 ans, il se verrait bien, un jour, ministre de la Santé. Dès qu'il le peut, il retrouve ses racines corses dans le village d'Ucciani. Il s'est confié à ICN.*

*Propos recueillis par Béatrice HOUCARD*





PhotoDR via Philippe Iuvrin

### **Que vous inspire l'état de la France?**

Je vois un pays qui décroche dans des tas de domaines: c'était déjà le cas pour l'agriculture et l'industrie; ça l'est désormais en matière d'éducation et de recherche, les secteurs qui préparent l'avenir. Mon inquiétude, c'est de voir que nous glissons sur un toboggan mais que nous ne sommes pas arrivés en bas. Il y a un appauvrissement général du pays, qui décline, avec des services publics qui ne fonctionnent pas ou mal, ce qui aggrave les inégalités, avec la dette et la hausse des dépenses publiques.

### **Comment remonte-t-on la pente?**

D'abord, par le rétablissement du dialogue. La situation politique récente montre qu'il est fondamental de dialoguer avec les partenaires sociaux. On ne peut rien faire de bon en fracturant le pays. La condition de la prospérité, c'est que les gouvernants fassent confiance aux capacités des Français à innover, à s'organiser. Les sociétés prospères sont celles où les individus peuvent exprimer leurs potentialités. L'État ne doit pas décider de tout, ce qu'il fait d'ailleurs souvent mal. Il faut faire confiance aux élus locaux!

### **Ce n'est pas le cas depuis six ans?**

C'est pire que cela! Les lois de décentralisation depuis François Hollande sont en fait des lois de recentralisation qui ne disent pas leur nom. Le poids de l'élu diminue alors que celui de la décision administrative non contrôlée augmente. Or, la prospérité est la conséquence de l'autonomie, de l'innovation, de la capacité à agir. Je veux une prospérité de la confiance,

qui verra les comptes publics se rétablir et de la richesse se créer.

### **L'aspect psychologique est plus important que telle ou telle mesure?**

C'est fondamental, oui. La fondation Ifrap a montré que le millefeuille de décisions coûte cent milliards d'euros par an. C'est de surcroît du temps de cerveau pris aux individus. Il faut inverser la tendance. Je suis pessimiste car je ne vois pas les pouvoirs publics prendre cette voie - ils ne prennent que des voies inverses. Mais je suis optimiste car il suffirait de peu pour redonner confiance au pays, en affirmant et en montrant que tout ne peut pas se décider à Paris. Si, demain, nous sommes aux responsabilités, il faudra commencer par une très grande loi de décentralisation: tout ce qui peut se décider à un échelon décentralisé doit l'être à l'échelon décentralisé. Le service public, que j'appelle le service au public, sera ainsi mieux rendu.

### **Quelle couche du millefeuille supprimez-vous?**

J'en supprime plusieurs! Prenons l'Ile-de France: il y a vingt ans, il y avait la commune, le département et la région. Aujourd'hui, on a ajouté les territoires et la métropole, cette «usine à gaz sans gaz» comme le disait Patrick Devedjian. L'idéal serait de ne garder que deux échelons avant l'État. Il ne faut jamais supprimer la commune. Le maire, c'est la seule relation des gens qui n'ont pas de relations. Le deuxième échelon doit être départemental ou régional, selon l'échelle. En région parisienne, c'est l'échelon régional qui est cohérent. Ailleurs, ce

## « La droite a fait campagne en 2022 avec le logiciel de 2007 »

peut être le département. En Corse, l'échelon régional est le plus pertinent.

### **Et l'administration?**

Il ne faut pas diminuer le nombre de fonctionnaires, mais en avoir moins dans les bureaux et davantage sur le terrain. L'État central, qui a longtemps été une solution, est devenu un problème. La société serait prospère si elle n'était pas bloquée en permanence et si les gens qui prennent les décisions connaissaient les applications de ce qu'ils décident. Quand le maire prend une décision, il le fait en connaissance de cause. Et les gens peuvent s'adresser à lui si ça ne va pas: il est «à portée d'engueulade», comme on dit.

### **Il s'est passé beaucoup de choses depuis quatre ans. Qu'avez-vous appris de cette période?**

Je fais de la politique depuis bien plus longtemps, puisque je suis élu depuis 1983! Ce qui a changé depuis quatre ans est d'ordre psychologique: j'ai acquis la liberté de mettre des mots sur les maux. J'ai vu la manière dont a été gérée la crise sanitaire; j'ai vu la droite cesser de réfléchir, abandonner ce qui faisait sa colonne vertébrale (la liberté, la rigueur); j'ai vu la période post-Covid libérer des pulsions pour déboucher sur un climat où on se met à considérer les adversaires politiques comme des ennemis. J'ai vu des choses que je ne voyais pas avant: des gens qui ne parvenaient pas à se faire soigner, des médicaments que nous ne pouvions pas avoir en France alors que des pays voisins les avaient. Dans ma commune, à La Garenne-Colombes, des services publics de l'État ont fermé sans même que je sois au courant. La déliquescence s'est accélérée. C'est pourquoi je me suis levé.

Tout ça m'a libéré et je me suis dit que je ne pouvais pas continuer à laisser mon pays sombrer. C'est une prise de conscience.

### **Qu'est-ce qui n'a pas marché pour la droite à la présidentielle? Est-ce seulement lié à la candidate, Valérie Pécresse?**

Ce qui n'a pas marché, c'est que la droite a fait campagne en 2022 avec le logiciel de 2007. Ça avait marché en 2007 avec Nicolas Sarkozy, mais la société a des aspirations et des problématiques nouvelles, que nous n'avons pas su aborder. La droite n'a pas vu le pays évoluer.

### **Comment vous sentez-vous à l'Assemblée nationale?**

Très à l'aise! J'étais favorable à une dose de proportionnelle pour obliger les gouvernants à rechercher le compromis politique, ce qui n'est pas dans la culture de la France. Ça marche à l'étranger mais pas chez nous. Avec une majorité relative depuis juin 2022, ça aurait dû être possible. Mais la majorité relative se comporte comme si elle était une majorité absolue. Il y a un jacobinisme parlementaire où tout est descendant, dans un monde qui n'est plus descendant. On voit bien, avec la réforme des retraites, que rien n'a été fait pour créer les conditions du compromis.

### **C'était possible?**

Bien sûr! Il fallait prendre le temps, se parler. Le compromis nécessite beaucoup de temps. On n'y parvient pas en vingt jours. Il faut se donner des objectifs clairs, mais on ne

convoque pas les partenaires sociaux en leur indiquant tout de suite une ligne rouge! Ils ont fait les choses à l'envers.

### **Peut-on faire des compromis dans un système où deux personnes vont se retrouver face à face au second tour de la présidentielle?**

Vous soulignez un sujet majeur. La 5<sup>e</sup> République a été créée sans l'élection du président au suffrage direct, puis la donne politique a changé avec l'élection au suffrage universel puis le quinquennat, cette catastrophe, et l'inversion du calendrier électoral. Le président dispose d'une légitimité immense mais, dans un monde moderne qui nécessite de la subtilité, ce type de fonctionnement pose un problème. Comme il est peu probable que l'on revienne en arrière, il faut donc apprendre à gouverner ensemble.

### **Justement, comment voyez-vous Emmanuel Macron effectuer ses quatre dernières années de mandat?**

Il y a plusieurs hypothèses. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale. Mais pour quoi faire? On le voit mal, d'autant qu'il peut ressortir des élections avec un niveau de majorité encore dégradé. Le référendum? C'est souvent un plébiscite et, bien que gaulliste, je n'en suis pas fan. On peut aussi continuer à voter des lois au coup par coup. Mais aucun texte important ne peut être voté ainsi. Alors on fera de la petite politique, on votera des petits textes, on s'intéressera aux trotinettes... Tout cela ne nous redonnera pas un statut de grande nation. Je ne vois qu'une hypothèse: un gouvernement de coalition où Emmanuel Macron se tournerait vers ceux capables d'amener assez de députés et de sénateurs pour faire une majorité, sur la base d'un programme dont les objectifs devront être préalablement discutés et annoncés.

### **Donc en gouvernant avec la droite?**

Oui, sur la base d'un accord d'un nouveau type où nous, les minoritaires, ferions le gouvernement avec le soutien du Président de la République. J'y suis très favorable.

### **C'est un avis partagé au sein des groupes parlementaires LR?**

C'est une position encore minoritaire mais qui évolue. Et je ne peux m'empêcher de penser que Gérard Larcher, dans cette hypothèse, serait un bon candidat pour aller à Matignon.

### **Est-ce la condition pour que LR ne disparaisse pas?**

Si on veut que LR continue à jouer un rôle, il faut que les gens lui trouvent une utilité. Sinon, ce qu'on fait passera inaperçu. L'hypothèse que je mets sur l'établi permet aux élus de LR de retrouver un rôle important. Mais ce qui compte, ce n'est pas le parti, c'est le pays. Est-ce que le pays peut attendre quatre ans sans réformes structurelles, sans décentralisation profonde, sans la volonté de dénormer, de détaxer, de décentraliser? Je ne crois pas. Ou alors on continuera à descendre de plus en plus vite sur le toboggan, avec de moins en moins de chances de pouvoir remonter.

### **Vous n'avez jamais été tenté de faire de la politique en Corse?**

Non, car je n'y vis pas chaque jour. Je suis entré en politique très tôt à La Garenne-Colombes, où mes deux parents étaient médecins et où j'ai grandi. La Corse, c'est d'abord mes vacances d'enfance. J'y allais chaque année. Mon grand-père





Photo ©Assemblée nationale 2023

## « À Ucciani, un paysage imprimé dans ma rétine »

auvergnat, professeur de lettres classiques au lycée Fesch, avait épousé ma grand-mère corse. Ils se sont installés à Ajaccio et Ucciani. De la fenêtre de la cuisine de l'appartement d'Ajaccio, nous guettions l'arrivée du paquebot le matin. C'était très beau ! Nous avons toujours la maison de famille à Ucciani et je viens d'acheter dans le village une maison pour que mes enfants puissent continuer d'y aller. C'est un endroit formidable. J'aime beaucoup la Méditerranée : je suis heureux quand je vais en Grèce, en Israël, au Liban, en Afrique du Nord. Je retrouve d'un pays à l'autre les mêmes paysages, et d'une certaine manière les mêmes individus.

### **Vous y êtes chez vous ?**

Oui, naturellement chez moi. À La Garenne, je connais chaque anfractuosités de trottoir, les gens me connaissent, je connais beaucoup de visages même si je ne prétends pas connaître les 30 000 habitants. Mes enfants y sont allés à l'école, j'y fais mon marché... Mais il y a en Corse quelque chose de beaucoup plus fort : c'est l'idée que les choses sont constantes. Quand je suis au village, je vois de la fenêtre de ma chambre un paysage imprimé dans ma rétine, que je pourrais dessiner, j'entends des bruits imprimés dans mon cerveau, notamment celui du clocher, qui a une tonalité particulière, et même l'écho particulier des gens qui marchent.

### **Vous êtes allé récemment à Ajaccio pour réclamer un CHU. Est-ce un combat perdu d'avance ?**

Il n'est pas perdu. On gagnera un jour. Mais on a en face de nous des gens qui ne connaissent pas la Corse, ni les problématiques locales. J'ai posé une question écrite au ministre, j'attends toujours la réponse. On a l'impression que ce n'est pas le ministre qui dirige mais une technostructure qui a décidé avant qu'il soit ministre qu'il n'y aurait pas de CHU en Corse, et qui continuera de le penser quand le ministre aura changé. Mais ils n'ont pas intérêt à ce que j'arrive car si, demain, j'étais ministre de la Santé, c'est une des pre-

mières décisions que je prendrais.

### **Que peut faire le ministre face à cette technostructure ?**

Je ne sous-estime pas du tout la difficulté de la tâche, mais je pense que les hommes politiques servent à prendre des décisions. Et ça arrive : quand Gaston Defferre fait la décentralisation, quand François Mitterrand abolit la peine de mort, quand Nicolas Sarkozy reprend la main sur la sécurité, ils prennent des décisions difficiles, et heureusement ! L'homme politique doit aussi savoir dire « non ». C'est la définition de ce que devrait être la politique. C'est valable quand vous êtes maire, député, ministre. Si le ministre ne sait pas dire « non » à son administration, il ne sert à rien. L'administration est très efficace mais elle est sur des rails. Nous sommes là pour changer les aiguillages.

### **Emmanuel Macron a-t-il loupé le coche ?**

Il est arrivé comme un grand réformateur et, comme ministre, il avait bien commencé avec sa « Loi Macron ». C'était très prometteur. Ensuite, il a dit des choses intéressantes, en affirmant par exemple que si la France continue à pousser les riches dehors, elle s'appauvrira, ce que la droite n'osait pas dire. Mais il a surtout été dans le discours, avec une vision très centralisatrice. Or, je le répète, quand un pays n'a plus d'argent, la clé c'est la décentralisation.

### **Sur le plan institutionnel, la situation de la Corse est-elle satisfaisante ?**

Vous avez compris que je suis un girondin. Vous prenez ce principe, vous ajoutez la particularité insulaire et vous souhaitez que la Collectivité de Corse soit dotée de très larges pouvoirs, que l'autonomie soit très importante. Les problèmes des Corses sont mieux gérés en Corse que depuis un bureau à Paris ! J'ajoute toutefois une condition : si j'avais un bureau en Corse, j'y mettrais aussi le drapeau français... Ma différence est là. ■





## CREATION SOCIETE

N° 01

### ARTE FLP

Société Civile

Au capital de 293.500 euros

Siège social : 6, rue Maréchal Ornano  
20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 28/03/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : ARTE FLP

Siège social : 6, rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Objet social : La prise de participation et la détention de titres de société, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société, l'acquisition, la gestion, la location ou exceptionnellement la vente de tous biens immobiliers, l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires, la conclusion de tout emprunt hypothécaire ou non, ainsi que la réalisation de toute opération financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 293.500 euros, constitué à concurrence de 1000 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 292.500 euros au moyen de l'apport de titres,

Gérance : Monsieur Paul FRANCESCHI demeurant 2, cours Grandval - 20000 Ajaccio,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/03/2023, il a été constitué une SAS dénommée : STR INDUSTRY

Siège social : Diamant I, Place de Gaulle, 20000 Ajaccio Capital : 1500 €  
Objet social : Vente de prêt à porter homme, femme, enfant, chaussures et accessoires  
Président : M SINAPI Eric demeurant Diamant I, Place de Gaulle, 20000 Ajaccio élu pour une durée de illimité. Directeur Général : M SUSINI Dominique demeurant Hameau de Lozzi, 20130 Cargèse Directeur Général Délégué : M ALBONI Olivier demeurant 8-10, rue d'Alexandrie, 75002 PARIS 02  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



### SAS A NOSTRA STORIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social : Cz Barazzoli Paule  
Strada Territoriale 20

Villa Idt Peri Tonda - Caporalino  
20236 Omessa

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 15 Mars 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SAS A NOSTRA STORIA

FORME : Société par Actions Simplifiée  
CAPITAL : 200 euros

SIEGE : Cz Barazzoli Paule - Strada Territoriale 20 - Villa Idt Peri Tonda - Caporalino - 20236 Omessa

OBJET : Traitement sur place ou ambulatoire, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, conditionnement de tous produits agricole d'origine végétale ou animal, livraison et services à domicile, organisation d'événements, et toutes activités connexes ou similaires.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Madame Paule BARAZZOLI, demeurant Strada Territoriale 20 - Villa Idt Peri Tonda - Caporalino - 20236 Omessa.

DIRECTEUR GENERAL : Madame BARAZZOLI Johanna, demeurant Strada Territoriale 20 - Villa Idt Peri Tonda - Caporalino - 20236 Omessa.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 04

### DDP

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège : 7, rue de Marengo

20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 31/03/2023, il a été constitué :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : DDP

Siège : 7, rue de Marengo, 20000 Ajaccio

Objet social : Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros en apports en numéraire

Gérance : Charles Henri De Peretti, domicilié 7, rue de Marengo, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers qu'avec le consentement des associés

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 05

### MM FINANCES

Société Civile

Au capital de 230.200 euros

Siège social : Lieu-dit La Teppa

20167 Appietto

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPIETTO du 4 avril 2023 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : MM FINANCES

Siège social : Lieu-dit La Teppa, 20167

Appietto

Objet social : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ; L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 230.200 euros, constitué à concurrence de 200,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 230.000,00 euros au moyen de l'apport de CENT (100) actions de la société dénommée LA TERRASSE DU PORT, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé Lieu-Dit La Teppa, 20167 Appietto, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le n°828 203 554. Gérance : Monsieur Michel, Eugène, Ernest MARCHINI, né le 14 février 1971 à AJACCIO demeurant Lieu-dit la Teppa, 20167 Appietto

Clauses relatives aux cessions de parts : - Agrément requis dans tous les cas ; - Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérance.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LA MAISON DE FLOMAE

Objet social : Holding, prestations de conseils, management, et toutes activités annexes et connexes

Siège social : I Costi di Villanova, 20167 Villanova.

Capital : 100

Durée : 99 ans

Président : M. CHETER Kerwin, demeurant I Costi di Villanova, 20167 Villanova

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARTENE du 29 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile  
Dénomination sociale : QUERCUS  
Siège social : 4, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène

Objet social : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- L'animation des sociétés dont la présente société détient des participations,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 246.746,00 euros, constitué d'apports en nature.

Cogérance : Monsieur Stéphane, Jean COLL, demeurant 4, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène ; Monsieur Roland, Martin MICHELANGELO, demeurant Lieu-dit Cacciabeddu, 20100 Sartène,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/04/2023 il a été constitué une SCI dénommée :

FIAMONU PATRIMOINE

Siège social : Chez Antoine BARTOLI, la Fontaine du Salario, 20000 Ajaccio

Capital : 1000 €

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous les biens immobiliers  
Gérance : M BARTOLI Antoine demeurant Fontaine du Salario, 20000 Ajaccio  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/04/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DYLISSA

Objet social : La location immobilière et l'hébergement en chambre d'hôtes, l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Siège social : Lieu-dit Monticelli - 20232 Poggio-d'Oletta.

Capital : 1000

Durée : 99 ans

Gérance : M. SENIDRE David, demeurant 676, Route de Saint-Florent, 20200 Bastia ; Mme NOEL Stéphanie, demeurant 676, Route de Saint-Florent, 20200 Bastia.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10



## INGENIERIE CONSEIL ET EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE MATHIS

204, Avenue du Colmar

67100 Strasbourg - 03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

### LORETTO

Par acte SSP en date du 04/04/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

**LORETTO**

Objet social : L'acquisition, l'administration, le contrôle et la gestion d'immeubles et de dépendances, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou agricole.

**Siège social :** 16, Avenue du Cdt Gérard Marche, 20260 Calvi

**Capital :** 1000 euros

**Coérance :** Mme Hélène DELPOUX demeurant 16, Avenue du Cdt Gérard Marche, 20260 Calvi ;

Mme Joelle DELPOUX, 16, Avenue du Cdt Gérard Marche, 20260 Calvi.

**Clause d'agrément :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES**  
**PAIEMENT**  
**PAR CARTE BANCAIRE**

**SUR PLACE** **OU PAR TELEPHONE**

N° 11



## INGENIERIE CONSEIL ET EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE MATHIS

204, Avenue du Colmar

67100 Strasbourg - 03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

### VALLE AL LEGNO 1

Par acte SSP en date du 04/04/2023, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée :

**VALLE AL LEGNO 1**

Objet social : L'acquisition, l'administration, le contrôle et la gestion d'immeubles et de dépendances à usage d'habitation, professionnel, commercial ou agricole.

**Siège social :** 16, Avenue du Commandant Marché, 20260 Calvi

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Mme Hélène DELPOUX demeurant 16, Avenue du Commandant Marché, 20260 Calvi ;

Mme Joelle DELPOUX demeurant 16, Avenue du Commandant Marché, 20260 Calvi

**Clause d'agrément :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 28 Mars 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

« HOLDING CORSICA RENT A CAR »

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1200 euros

**SIEGE :** Aéroport de Poretta, 20290 Lucciana

**OBJET :** L'acquisition de toutes participations et de toutes valeurs mobilières et parts sociales, dans toutes sociétés commerciales ou civiles, leur détention et leur gestion,

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT :** Madame MAURICE Muriel épouse ROUXEL, demeurant : lieu-dit Cavonne, 20230 Talasani

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

**SUD AGENCEMENT**

**Siège social :** Empire Cowork, Route de MEZZAVIA, 20090 AJACCIO

**Capital :** 300 € **Objet social :** La vente de toutes menuiseries bois, alu, PVC et dérivés. la vente de tout agencement intérieur et extérieur d'appartements **Président :** Mme DUPUY Florence demeurant 37, Résidence du Prunelli, 20117 CAURO élu pour une durée de Illimitée. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 04/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** SANTU 2B

**Siège :** 4, Rue Casale - 20200 Bastia

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Studio de photographie, exploitation des galeries "IRIS GALERIE"

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Mme Aurore, Lilas MICHAUX (épouse SANTY), demeurant 125 B, Allée de la Bouteillan, 83190 Ollioules. **Directeur général :** Monsieur Jérôme, Michel, Georges SANTY, demeurant 125 B, Allée de la Bouteillan, 83190 Ollioules. **La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, Le Président.

N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 04/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** SANTU 2A

**Siège :** 74, Rue Fesch, 20000 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Studio de photographie, exploitation des galeries "IRIS GALERIE"

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Mme Aurore, Lilas MICHAUX (épouse SANTY), demeurant 125, B, Allée de la Bouteillan, 83190 Ollioules. **Directeur général :** Monsieur Jérôme, Michel, Georges SANTY, demeurant 125, B, Allée de la Bouteillan, 83190 Ollioules. **La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, Le Président.

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PRUNO [20213], du 30 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** ARTISAN DU PATRIMOINE

**Siège social :** Lieu-dit Terranova, 20213 Pruno.

**Objet social :** Taille de pierres, maçonnerie traditionnelle, travail de la chaux. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2.000,00 euros

**Gérance :** Monsieur Quentin, Guillaume, Alain, Marie VALEO, demeurant Lieu-dit Terranova, 20213 Pruno,

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARTENE [20100], du 04 avril 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

**BAPTISTE EYSSAUTIER**

**Siège social :** Domaine Les Orangers, Route de Mola, 20100 Sartène

**Objet social :** Entretien d'espaces verts et réalisation de petits travaux de construction d'ouvrages paysagers, conception et création de parcs et jardins, élagage, bûcheronnage, petits travaux d'entretien.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2.000,00 euros

**Gérance :** Monsieur Baptiste, Pierre EYSSAUTIER, demeurant Domaine les Orangers, Route de Mola, 20100 Sartène.

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 18

## SNACK I PINI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

5, Lotissement E Strette

20240 Ghisonaccia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 21 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** SNACK I PINI

**Siège :** 5, Lotissement E Strette, 20240 Ghisonaccia

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Restauration rapide de type snacking, sur place ou à emporter ; vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, servies avec les repas.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur SANTONI Patrice, Ange, Vincent, demeurant 5, Lot E Strette, 20240 Ghisonaccia

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis,

Le Président.

N° 19

## CASA BACCAGHJU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Espace Saint-Antoine

Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 6 avril 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** CASA BACCAGHJU

**Siège :** Espace Saint Antoine, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Achat et vente de tous types de biens immobiliers ainsi que la mise en location, meublée ou non meublée, à l'année ou en saisonnier, de ces biens. **Sous réserve** des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Monsieur CIABRINI Alexis Antoine Richard, demeurant route de Sotta, Taglio Rosso, 20137 Porto-Vecchio

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,

Le Président.



N° 20



**Société par Actions Simplifiée**  
**« Alain SPADONI & Associés**  
 Notaires » à Ajaccio  
 (Corse-du-Sud),  
 3, avenue Eugène Macchini,  
 Immeuble « Le Régent ».

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 3 avril 2023 en cours de publication au SPFE d'AJACCIO a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CASA LILINA  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Siège social** : SERRA-DI-FERRO (20140), Lieu-dit "Sarconaccio".  
**Objet Social** : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la location, l'affectation en copropriété, s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière, même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine ;

La mise en location de ses biens immobiliers, meublés ou non meublés, accompagnée ou non de prestations de services de para-hôtellerie.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social** : QUATRE CENT MILLE DEUX CENTS EUROS (400.200,00 EUR).  
**Apport en nature** : Une maison d'habitation et une parcelle de terre au lieu-dit Sarnocaccio sur la Commune de SERRA-DI-FERRO (20140).

Les gérants de la société sont : Monsieur Paul Annibal GIORGI demeurant à AJACCIO (20000), Parc Berthault, Les Palmiers, Entrée B. et Monsieur Jean-François Charles GIORGI demeurant PARIS, 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006), 1, rue Madame.  
 La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Maître Charles SANTUCCI, Notaire.

N° 21



## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 4 avril 2023, à LAMA.

**Dénomination** : DMV.  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

**Siège social** : Village de Lama, 20218 Lama.

**Objet** : Polycultures Elevage Bovins.

**Durée de la société** : 99 années(s).  
**Capital social fixe** : 500 euros divisé en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

**Cession d'actions et agrément** : Dispositions Communes Applicables aux cessions d'actions [En cas de perte du caractère Unipersonnel].

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Dans les conditions statutaires et légales.

**Ont été nommés** : **Président** : Monsieur Don Louis Vallesi, Villa Saint Roch, 20215 Piano. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : ORIS 2

**FORME** : Société Civile Immobilière  
**SIÈGE SOCIAL** : 39, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**OBJET** : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**DURÉE** : 99 années

**CAPITAL** : Trois Cents euro

**GERANCE** : Mr FELIX Séverin, demeurant 9 avenue Impératrice Eugénie, résidence les Pins, Bât.B, 20000 Ajaccio,  
**CLAUDE D'AGREMENT** : Les parts sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

**IMMATRICULATION** : Au RCS d'Ajaccio.

N° 23

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi par VIGGIANELLO en date du 3 avril 2023, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : ACQUA-DETECT

**SIÈGE SOCIAL** : Lot Tomasi - Les Clairières de Trevole - 20110 Viggianello

**OBJET** : Plomberie, recherche détection et réparation de fuite d'eau.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 1000 euros

**Montant des apports en numéraire** : 1000 € [mille euros]

**CO-GERANCE** : Monsieur JOUVE Emmanuel, Claude, demeurant Lot Tomasi - Les Clairières de Trevole - 20110 Viggianello ; Monsieur HENRY Jeremy, demeurant HLM Puno Cervone - 8 Rue Charles Tomasini - 20110 Propriano

**AGREMENT DES CESSIONS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 24



20, rue Dou Rigau, 84000 Avignon

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/04/2023, il a été constitué une SAS dénommée : JMTCD SPORT

**Siège social** : Lieu-dit Saint-Pancrease, 1, Route du Village, 20600 FURIANI  
**Capital** : 40000 € **Objet social** : Achat, vente et location de tous articles, produits, vêtements et accessoires liés au sport,  
**Président** : M TOSI Jean-Marie demeurant Villa les Orangers, 1, Allée de Bougainvilliers, Lieu-dit Licciola, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTTA élu pour une durée illimitée **Directeur Général** : la société LE PONTON SAS située 4, Clos des Mimosas, Rue Paulin Mathieu, 13430 EYGUIÈRES immatriculée au RCS de TARASCON sous le numéro 814213948

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 25

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 03/04/2023, il a été constitué une SCI :

**Dénomination** : SCI FC2B

**Nom Commercial** : SCI FC2B

**Siège Social** : Hameau Muntaghjo, 20232 Oletta

**Capital** : 1000 €

**Activités principales** : La société a pour objet l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et la mise en location de tous immeubles, appartements, maisons, terrains et tous autres biens immobiliers, ainsi que la prise de toutes garanties et sûretés se rapportant à cet objet.

**Durée** : 99 ans

**Gérance** : M. Boccheciampe Félix, Hameau Muntaghjo, 20232 Oletta  
**Cession de parts sociales** : Libre  
**Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 26

## AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 05/04/2023, il a été constitué une SAS dénommée : SERRA LIEGE

**Siège social** : 17, Rue Roi de Rome - 20000 Ajaccio

**Capital** : 1000 Euros

**Objet** : Le démasclage et l'achat-vente de liège, l'entretien des suberaies, les prestations de services en forêt, l'exploitation forestière, l'abatage, le débardage, le bûcheronnage, la transformation du bois et du liège et la réalisation de tous travaux sylvicoles.

La réalisation de tous travaux agricoles et services aux cultures productives notamment le broyage et l'achat-vente de bois de chauffage et de ses dérivés. Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales. La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social. ....

**Président** : Le premier Président est Monsieur SERRA Valère, demeurant 17, rue Roi de Rome - 20000 Ajaccio, né le 30 mars 1985 à Ajaccio (Corse-du-Sud), de nationalité française.  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 27

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COTI-CHIAVARI, du 07 avril 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : LE HANGAR  
**Siège social** : Lieu-dit Sila, 20138 Coti-Chiavari

**Objet social** : L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance** : Monsieur Christian, Gilbert DESOLE-MILIANI, demeurant Lieu-dit Sila, 20138 Coti-Chiavari ;

Monsieur Matthieu, Nicolas SAUVE, demeurant 309 Route du Docteur Jean Paul de Rocca Serra, Immeuble Ancona, B1, 20090 Ajaccio

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 04/04/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

GUST'E BASTA

**Siège social** : Lieu-dit Chiosello, Hameau a Teppa di Sopra, 20167 Appietto

**Capital** : 1000 € **Objet social** : Pâtisserie, boulangerie, traiteur, restauration, biscuiterie

**Président** : Mme PHILOUZE GAGLIARDI Kareen demeurant Lieu-dit Chiosello, Hameau di Teppa di Sopra,

20167 Appietto élu pour une durée de Illimitée. **Directeur Général** : M BENEY Sébastien demeurant Lieu-dit Chiosello,

Hameau di Teppa di Sopra, 20167 Appietto

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 29

## VALEX

SARL au capital de 70.000

2, A, Allée des Romains

67202 Wolfisheim

490 706 124 RCS Strasbourg

Le 1 AVRIL 2023, par procès-verbal de l'associé unique de cette société ayant pour gérant Mme A.VOELCKEL demeurant 443-U Capitanu - I Costi Di Villanova - 20167 VILLANOVA a décidé de transférer le siège social O 443-U Capitanu - I Costi Di Villanova - 20167 Villanova à compter du 1/04/2023. Radiation au RCS de Strasbourg. Nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30



### EVENT'SERVICES

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 750 euros  
Siège social : San-Panrace  
2165, Sampiero Corso, 20600 Bastia  
921 136 297 RCS Bastia

Aux termes d'un PV des décisions de l'associée unique en date du 6/04/23, l'objet social a été étendu avec l'ajout de l'activité principale suivante : L'installation, la mise en place de matériels provisoires sur sites, nettoyage de bâtiments de tous types après travaux extérieurs et intérieurs.  
Le reste sans changement.

Pour avis,  
Le Président.

N° 31

### Dénomination sociale : MARIAGGI et FAZAI-CODACCIONI

Forme : SELARL  
Siège social : 1, rue Général Fiorella  
20000 Ajaccio  
Capital social : 1000 Euros  
Numéro SIREN :  
834 547 655 RCS d'Ajaccio

### AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES ET FIN DE MANDAT D'UN CO-GERANT:

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 JUIN 2022, les associés ont décidé d'autoriser la cession de 50 parts sociales appartenant à Jean-Michel MARIAGGI au profit de Madame Aljia FAZAI-CODACCIONI et ont constaté la démission de Monsieur Jean-Michel MARIAGGI, co-gérant avec prise d'effet au jour de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 juin 2022.

Les articles 8 et 20 des statuts ont été modifiés, en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis et mention.

N° 32

### PLAYA-BAGGIA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 990 euros  
Siège social : Résidence Storia di Blue  
Arataggia - Route de Bocca dell'Oro  
20137 Porto-Vecchio  
493 822 696 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 29/03/2023, l'associée unique a décidé :  
- d'étendre l'objet social aux activités de "Restauration traditionnelle" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
- de nommer M. Pascal ANGELINI demeurant Route de Bastia, Immeuble Saint-François, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Salomon, Pierre ANGELINI, démissionnaire, et ce à compter du 09 avril 2023.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 33



### 4.M.G.

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : 247, Sapareddu Suttanu  
20135 Conca-798084174 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11/04/2023 a décidé de modifier, à effet du 20 avril 2023, l'objet social et de le remplacer par :  
« Exploitation forestière ; Gestion de domaines forestiers ; Production de bois par abattage, bûcheronnage, ramassage d'arbres ; Aménagement et entretien de jardins ; Élagage ; Démaquillage » ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 34

### ERA ORA S/C CASTELLANI

SCI au capital de 1000  
Siège social : C/o CASTELLANI  
17, rue Venture - 13001 Marseille  
RCS Marseille 823 235 031

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 novembre 2022, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social de la société de Marseille 13001, C/o CASTELLANI, 17 rue Venture, à Ajaccio 20000, Le Colisée C3, Résidence Collines du Salario, à effet du 14 novembre 2022. Modifier la dénomination de la société qui devient : ERA ORA au lieu de ERA ORA S/C CASTELLANI, à effet du même jour. Le gérant de la société est : Monsieur Christophe CASTELLANI, né le 1er janvier 1967 à AJACCIO, de nationalité française, domicilié à MARSEILLE 13007, 33, rue Sabater.

La société a pour objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location nue ou meublée ou autrement de tous immeubles.  
La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation.  
Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 35

### LULA

SASU au capital de 100  
Siège : 17, rue du Docteur del Pellegrino  
20090 Ajaccio  
948940507 RCS Ajaccio

Le 31/03/2023, le Président a décidé de modifier l'objet social qui devient : ACHATS ET VENTES DE VEHICULES D'OCCASION.  
Mention au RCS d'Ajaccio.

### AVIS RECTIFICATIF

N° 36

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°17, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 17 mars 2023 :  
Concernant : La constitution de la SCI ALLEGRIA.

Il fallait lire : concernant l'adresse du siège social et l'adresse du gérant Monsieur BENVENUTI Pascal « 11, Rue de l'ancienne perception, 20217 Saint-Florent ». Et non : « Punta Villa BENVENUTI, 20217 Saint-Florent », Comme écrit par erreur.

N° 37

### AVIS

Dans l'annonce parue le 25/03/2023 sur L'Informateur Corse Nouvelle, relative au transfert de siège de la SCI RO-GAMEC, il convient de lire AGE et à compter du 24/01/2023 au lieu du 01/03/2022.

### DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 38

### JEAN PAUL POLETTI SARL

Société à Responsabilité  
Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 7.500,00 euros  
Siège social : Santa Maria Figaniella  
20143 Fozzano  
B 449 124 445 RCS Greffe Ajaccio  
(2003 B 0220)

### AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 15 Juillet 2014, il résulte que :  
Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/07/2014 et il a été nommé comme liquidateur, Monsieur POLETTI Jean Paul, demeurant à FOZZANO, (Corse-du-Sud) Santa Maria Figaniella, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.  
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 39

### SCI ORCHIS

SCI en liquidation  
Au capital de 1525 euros  
Siège social : 20169 Bonifacio  
Ile de Cavallo  
387 941 958 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'AGO du 31/03/2023, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (Mme Paola PLOPPI demeurant Via Remesina, Interna N°1/C, Capri (Italie), et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio.

N° 40

### MARLOW

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Pozzo di Mastri  
20114 Figari  
RCS Ajaccio 831 008 511

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sylvain, Jacques MILANINI-AURIOL demeurant Pozzo di Mastri, 20114 FIGARI, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41



Tel : 04 95 58 19 30

Dénomination :

### SCCV VIA MARE.

Forme : SC - Société en liquidation  
Capital social : 1000 euros  
Siège social : Résidence Roi Théodore  
Bât B - 20230 San-Nicolao  
849115936 RCS de Bastia

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 22 février 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 février 2023. Monsieur Jean-Baptiste VINCENTI, demeurant Talasani, 20230 Talasani a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.  
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

N° 42

### MARLOW

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000,00 euros  
Siège social : Pozzo di Mastri  
20114 Figari  
RCS Ajaccio 831 008 511

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Sylvain, Jacques MILANINI-AURIOL, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Pozzo di Mastri, 20114 FIGARI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

### LE ZEBULON DU VALINCO

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social et de liquidation :  
1, Chiosu Supranu, Villa My Sy Dy,  
20110 Propriano  
799 378 914 RCS Ajaccio

Suivant décision du 5 avril 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 avril 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Myriam, Véronique PUTHOD, née HONORE, demeurant Villa My Sy Dy, 1, Chiosu Supranu, 20110 Propriano, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, Chiosu Supranu, Villa My Sy Dy, 20110 PROPRIANO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.



## EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 44

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :

Moracchini Clément Christian François  
Route de Calenzana - Rés. L'Acapulco  
20260 Calvi

Activité : Maçonnerie générale, carrelage, peinture  
RM Bastia : 530 991 512

Date de cessation des paiements :  
15/12/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 45

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

A Cavallu [SARL]  
13 Bis, Avenue Paul doumer  
Villa Verena  
20220 Ile-Rousse

Activité : Centre équestre, ferme pédagogique incluant la promenade, la randonnée, les balades, la pension de chevaux, la location de chevaux, la vente de produits de la ferme et plus généralement de tout ce qui concerne le cheval et la ferme.

RCS Bastia : B 424 210 110, 2005 B 834

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 46

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Rogna BTP [SAS] - Place de l'Eglise  
Le Village - 20219 Vivario

Activité : Toute activité du bâtiment, de travaux publics ou privés, de la construction, de la rénovation, de l'équipement du bâtiment y compris les travaux de terrassement, réalisation de travaux de voirie et réseau divers, la promotion de tous biens établissements fonds de commerce usines et ateliers

RCS Bastia : B 829 029 842, 2017 B 312  
Date de cessation des paiements :  
28/02/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 47

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :

Distillerie Agricole de Pietracorbara  
[SARL]  
Lieu-dit A Murticcia  
20233 Pietracorbara

Activité : Fabrication d'alcools et liqueurs  
RCS Bastia : B 533 961 603, 2011 B 372  
Date de cessation des paiements :  
25/01/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

## PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE  
**ACCEPTÉ**  
DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 48

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Fadda Alexia  
Quartier A Piscina  
Rés. Piscina - Bt 6  
20290 Lucciana

Activité : Vente de produits alimentaires sardes  
RCS Bastia : A 849 059 696, 2019 A 90  
Date de cessation des paiements :  
24/02/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 49

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

SASU Ridolfo [SAS]  
Avenue Paul Giacobbi  
Résidence Saint-Pierre  
20600 Bastia

Activité : Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels.

RCS Bastia : B 823 103 528, 2016 B 615

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 50

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Accès 2B [SAS]  
U Ritundu  
20290 Prunelli-di-Casaconi

Activité : Cabinet conseil pour la réalisation de dossier d'accessibilité handicapés et incendie pour les ERP  
RCS Bastia : B 848 015 699, 2019 B 87  
Date de cessation des paiements :  
24/02/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 51

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Cardoso Construction [SARL]  
Lotissement Bodin

Lieu-dit Pietralba - 20214 Calenzana  
Activité : Travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre et second oeuvre de bâtiment

RCS Bastia : B 807 803 317, 2014 B 618  
Date de cessation des paiements :  
13/03/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 52

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/04/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :

Ayache Lucette Mattéa  
"Chez Mémé"

Quai des Martyrs de la Libération  
20200 Bastia

Activité : Restaurant - Débit de boissons  
RCS Bastia : A 401 909 809, 96 A 159

Date de cessation des paiements :  
15/02/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

N° 53

Cabinet d'Avocat  
Sébastien SEBASTIANI  
Tel. : 04 95 58 19 30

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2023 à BASTIA, enregistré le 4 avril 2023 au SIE - BASTIA - dossier 202300007167 / référence 2B04P312023A00408 :

MARINI SAS SASU, sise Maison Costa, Toga, Quartier Bertrand, 20200 Ville di Pietrabugno, immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 833568918.

A cédé à : ESTIVALIS LOCATION SASU au capital de 1000 euros, sise Chemin du cercle Pietranera, 20200 San Martino di Lota, immatriculée au greffe de Bastia sous le numéro 949154728.

Moyennant le prix de 78749 euros son fonds de commerce de location de véhicules à moteur avec ou sans chauffeur que ce soit des motos scooters ou tous autres véhicules à 2 roues, vente d'accessoires, d'équipements, de pièces détachées de motos et scooters tant neuves que d'occasion, la vente et la revente de scooters ou motos exploité Port de plaisance de Toga, 20200 Ville di Pietrabugno.

Entrée en jouissance au 1 mars 2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publications au BODACC, entre les mains de Me Sébastien SEBASTIANI, Avocat au Barreau de Bastia, 11 bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA.

**zilia**  
Eau minérale naturelle Corse

## COMMUNE DE SANTA-MARIA-POGGIO

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère Insertion,

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°06/2023 du 06/04/2023, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Santa-Maria-Poggio, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale. Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du 5 mai 2023 à 9h00 et se déroulera pendant trente-trois (33) jours consécutifs. Elle sera close le 6 juin 2023 à 17h00.

**Consultation du dossier et recueil des observations :** Le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Santa-Maria-Poggio

Port de Taverna, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO.

Tél : 04.95.38.50.44

Email : mairie.santamariapoggio@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h 30/12 h 00 - 14 h 00/17 h 00

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Santa-Maria-Poggio.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Santa-Maria-Poggio, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4587>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables.

Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-4587@registre-dematerialise.fr

**Permanences du commissaire enquêteur :** Pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

\* Le 5 mai de 9h à 12h00 et de 14h à 17h ;

\* Le 12 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;

\* Le 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;

\* Le 6 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (clôture d'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie.

## SCP MORELLI MAUREL &amp; Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20179 AJACCIO Cedex

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

ADJUDICATION LE MERCREDI 17 MAI 2023 à 8 H 30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

4, BOULEVARD MASSÉRIA - 20000 AJACCIO

**DESCRIPTIF DES IMMEUBLES À VENDRE** Département de Corse du Sud, sur la commune de LECCI :

En la copropriété cadastrée C 1510 et 2230 :

Les lots non achevés détaillés ci-dessous :

- Le lot n°13 : un appartement au RDC (n°B002)
- Le lot n°19 : un appartement au 2ème étage (n°B201)
- Le lot n°24 : un appartement au RDC (n°C012)
- Le lot n°25 : un appartement au RDC (n°C013)
- Le lot n°31 : un appartement au 2ème étage (n°C205)
- Le lot n°36 : un appartement au RDC (n°D018)
- Le lot n°43 : un appartement au 1er étage (n°D119)
- Le lot n°49 : un parking extérieur L21
- Le lot n°52 : un parking extérieur L18

.../...

## SCP MORELLI MAUREL &amp; Associés

7 rue Maréchal Ornano BP 203 Cedex - 20179 Ajaccio

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

ADJUDICATION LE MERCREDI 17 MAI 2023 à 8 H 30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

4, BOULEVARD MASSÉRIA à AJACCIO (20000)

## DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio :

En la copropriété cadastrée BX 80, au n°8 (ancien 4) Rue capitaine Livrelli

Le lot 24 : Un appartement de type T4, au rez-de-chaussée, de 103,81m2 CARREZ comprenant d'une entrée-couloir, un séjour, une cuisine, trois chambres, un dégagement, Une salle d'eau, un WC et un balcon.

Le lot 26 : Une cave de 9m2

MISE A PRIX : 47.000 EUROS

Visite des lieux le jeudi 4 mai 2023 de 11 h à 12 h

par ministère de Maître Fannélie EMANUELLI-LOVERINI (04.95.10.96.00)

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

## ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 3 avril 2023

POUR EXTRAIT. 20110026551.

## AVIS RECTIFICATIF DU 06/04/23

## OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2023-015-SI

Objet : DN 150MM "BARRAGE D'E COTULE" - CONDUITES ET EQUIPEMENTS

Remise des offres :

Au lieu de : 14/04/23 à 12h00 au plus tard.

Lire : 21/04/23 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

- Le lot n°53 : un parking extérieur L17

- Le lot n°54 : un parking extérieur L16

- Le lot n°76 : un parking extérieur L34

- Le lot n°82 : un parking extérieur L28

- Le lot n°83 : un parking extérieur L27

- Le lot n°97 : un parking extérieur L68

- Le lot n°99 : un parking extérieur L46

- Le lot n°103 : un parking extérieur L50

- Le lot n°104 : un parking extérieur L51

En la copropriété cadastrée C 2229 :

- Le lot n°3 : soit une villa NON ACHEVÉE

MISE A PRIX : 1.400.000 EUROS

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

## ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 3 avril 2023,

POUR EXTRAIT.

Reference dossier {20220004}.





N° 58

## MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LECCI

### ENQUÊTES CONJOINTES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### 2ème insertion,

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n°2A139-032023ZA du 9 mars 2023, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de révision du zonage d'assainissement. Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 30 jours consécutifs, du jeudi 13 avril 2023 à 9h00 au samedi 13 mai 2023 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à la révision du zonage d'assainissement de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la MAIRIE DE LECCI, siège de l'enquête, durant 30 jours consécutifs : du 13 AVRIL 2023 [9h00] au 13 MAI 2023 [17h00]

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Bernard LORENZI en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 13 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Mardi 18 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Lundi 24 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Jeudi 4 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Samedi 13 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du zonage d'assainissement sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4557>
- c) à l'adresse internet suivante : [enquete-publique-4557@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4557@registre-dematerialise.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4557>

- c) par courrier électronique à l'adresse : [enquete-publique-4557@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4557@registre-dematerialise.fr)

- d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120 Stradonu di a mirria - 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/4557>



N° 59

## MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE LECCI

### ENQUÊTES CONJOINTES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### 2ème insertion,

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n°2A139-032023PLU du 9 mars 2023, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.). Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 30 jours consécutifs, du jeudi 13 avril 2023 à 9h00 au samedi 13 mai 2023 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la MAIRIE DE LECCI, siège de l'enquête, durant 30 jours consécutifs : du 13 AVRIL 2023 [9h00] au 13 MAI 2023 [17h00]

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Bernard LORENZI en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 13 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Mardi 18 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Lundi 24 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Jeudi 4 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Samedi 13 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du plan local d'urbanisme sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>
- c) à l'adresse internet suivante : [enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>

- c) par courrier électronique à l'adresse : [enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr)

- d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120 Stradonu di a mirria - 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec [actulegales.fr](https://www.actulegales.fr), vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolégale

François Joseph Vincetti

Pierre-Ange Fanti

06 44 27 01 34 | 06 03 25 84 76

[netecocorse@gmail.com](mailto:netecocorse@gmail.com)



Ecologie per priorità  
040228476 / 0623642675

Net Eco Corse

@netecocorse

Net Eco Corse

## DERNIERES MINUTES

N° 60



**Olivier PELLEGRINI**  
Avocat

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia - Tel 04 95 32 05 85  
Pellegri.olivier@orange.fr

### CORSICA DEM

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : 390 Rue des Platanes  
Strada Vecchia, 20290 Borgo

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA 20200 du 29/03/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : CORSICA DEM  
Siège : 390 Rue des Platanes, Strada Vecchia, 20290 Borgo  
Durée : Quatre-vingt-dix ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 5000 euros  
Objet : Activité de Déménagements  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Monsieur Jean-Philippe DE PETRICONI, demeurant 1136, Route Supérieure de Cardo - Résidence Porto Cardo - 20200 Bastia  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 61

### C F L EDITIONS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 7.500,00 euros  
Siège social : Santa Maria Figianiella  
20143 Fozzano  
B 449 127 042 RCS Greffe Ajaccio  
[2003 B 0221]

### AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 15 Juillet 2014, il résulte que : Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/07/2014 et il a été nommé comme liquidateur, Monsieur POLETTI Jean Paul, demeurant à FOZZANO (Corse-du-Sud) Santa Maria Figianiella, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.  
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 62

Cabinet d'Avocat  
Sébastien SEBASTIANI

Tel : 04 95 58 19 20

### LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2023 à Bastia, Monsieur Charles-Antoine Elie POLI, demeurant 106 Rue Saint Martin, 2ème arrondissement, 75002 Paris, immatriculé au greffe de Paris sous le numéro 334479144 a donné en location-gérance à : PMC SASU au capital de 1000 euros, sise RN 198, Folelli, 20213 Penta di Casinca, immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 890119159. Le fonds de commerce Restaurant et débit de boissons sis et exploité Folelli, 20213 Penta di Casinca, sous l'enseigne ESCALE BAR.

Pour une durée de 5 année(s), à compter du 1 avril 2023 pour prendre fin le 31 mars 2028. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

N° 63

### CM MACONNERIE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Route de Porra  
Lieu-dit Arataggiu  
20137 Porto-Vecchio  
851 164 202 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 64

### S.m.B

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 18 Av. Paul Giacobbi  
20600 Bastia  
Siège de liquidation :  
18 Av. Paul Giacobbi, 20600 Bastia  
909 949 570 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 03/02/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 3 FEVRIER 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fabrice BEQUIN, demeurant 3, rue du Commandant Luce de Casabianca, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 18 Av. Paul Giacobbi, 20600 BASTIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 65

Fiduciaire de la France Méditerranée  
IMMOBILIERE - NOTAIRES - ASSURANCES - GARAGES - PORTOFINO

### SASU THENZO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Immeuble Saint Claude  
Route Inferieure de Cardo  
20200 Bastia  
878 517 952 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 7 avril 2023, il résulte que : L'associé unique a voté la dissolution anticipée de la société.

Pour avis,  
Le Président.

N° 66

### MAP

Société par Actions  
Simplifiée à Associés Unique  
Au capital de 2000 €  
Siège : Pisci Pecora - 20000 Ajaccio  
881313803 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27 mars 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 385.000 € par apport de titres, le portant ainsi à 387.000 €. Mention RCS d'Ajaccio.

N° 67

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 décembre 2002, Madame Pauline Jeanne GELORMINI, en son vivant retraitée, demeurant à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] EHPAD A Ziglia Migliacciaru. Née à CARCAS-SONNE [11000], le 6 juin 1928. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] (FRANCE), le 26 janvier 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie MICHELI, notaire, à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Z.I de Migliacciaro, le 11 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] Z.I Migliacciaro, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,  
Me Sylvie MICHELI.



04 95 32 04 40

N° 68

Fiduciaire de la France Méditerranée  
IMMOBILIERE - NOTAIRES - ASSURANCES - GARAGES - PORTOFINO

### PHARMACIE MANZI

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 396.720 euros  
Siège : 12, Cours Paoli - 20250 Corte  
Siège de liquidation :  
12, Cours Paoli - 20250 Corte  
383832664 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 22 mars 2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Hélène ORSATELLI, demeurant 1, Rue Sculiscia, 20250 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

### ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par courrier : Immeuble MAREVISTA

12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia



DEPOSEZ  
vos annonces :  
al-informateurcorse@orange.fr

N° 69

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 11 avril 2023 il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Dénomination : JUNGLE PALACE  
Siège : 4 Cours Sœur Amélie - 20100 Sartène

Objet : La création, l'exploitation, la location-gérance de tous fonds de commerce de restauration sur place ou à emporter et d'hôtellerie et/ou hébergement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3.000 euros, composé de 100 parts sociales de 30 euros chacune  
Apports en numéraire : 3.000 euros entièrement libérés à la constitution  
Gérant :

M. TRAMONI Aurélien demeurant 18, Rue Capitaine BENEDETTI, 20100 SARTENE, nommé pour une durée illimitée. Cession de parts sociales : Consentement des ¾ des associés conformément aux dispositions statutaires. Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

## EXPOSITION

**Madeleine, résistante**

Née en 1924, Madeleine Riffaud a connu une enfance heureuse en Picardie auprès de ses parents instituteurs et de son grand-père, jusqu'à ce que la Seconde Guerre mondiale éclate. Atteinte de tuberculose, elle séjourne dans un sanatorium où elle rencontre Marcel Gagliardi qui la fera entrer au Front national de libération. Encore mineure, elle se rend à Paris et fait la connaissance de Jean Roujeau, dit Paul, chef de l'organisation résistante de l'École de médecine, qui lui confie ses premières missions et l'invite à se trouver très vite un nom de résistante: ce sera Rainer, en hommage au poète Rainer Maria Rilke. Devenue membre de la direction du Front national des étudiants en médecine, elle n'a que 19 ans, lorsque, en juillet 1944, elle est arrêtée pour avoir abattu, sur ordre, un officier allemand sur le pont de Solférino. Interrogée, torturée pendant un mois puis condamnée à mort, elle est libérée dans la nuit du 18 au 19 août et prend aussitôt part aux combats pour la libération de Paris. Puis elle fait la connaissance d'Eluard, qui l'encourage à écrire, et de Picasso, qui réalise son portrait. Journaliste à partir de 1947, elle sera une des premières femmes correspondantes de guerre françaises, en Algérie et au Viet Nam. Dans les années 70, elle se fait embaucher incognito comme fille de salle dans un hôpital parisien où elle partage le quotidien des infirmières, aides-soignantes et agents d'entretien. Il en résulte un ouvrage, *Les Linges de la nuit*, où, déjà, elle met en garde contre les dangers qui guettent l'hôpital public et dénonce des conditions de travail difficiles. Ce n'est cela dit qu'à partir de 1994 qu'elle va témoigner de ce que furent la guerre, l'Occupation et la Résistance, poussée par Raymond Aubrac qui lui lance: «*Si tu continues à la fermer, tous nos camarades morts à 17 ans, personne ne s'en souviendra.*» Alors Madeleine/Rainer a commencé à transmettre l'esprit de la Résistance, par tous les moyens: «*Je ne suis pas un symbole. Je ne suis pas une femme extraordinaire. Ce que j'ai fait, des centaines d'autres, des milliers dans le monde, l'ont fait. Et vous pouvez aussi. La seule chose extraordinaire dans cette histoire, c'est que je sois encore en vie pour vous la raconter.*» C'est ainsi, notamment, qu'elle s'est confiée au scénariste Jean-Davis Morvan et au dessinateur Dominique Bertail, pour faire également passer son message via une BD publiée aux éditions Dupuis et dont le premier tome, *La rose dégoupillée*, fournit la matière de cette exposition.


Jusqu'au 30 avril 2023. Médiathèque des Cannes, Ajaccio.  04 95 20 20 30 & <http://www.bibliotheque.ajaccio.fr>



## THÉÂTRE

**Chers parents**


Ex-enseignants, Jeanne et Vincent vivent une retraite paisible dans leur maison de campagne. Ils ont élevé leurs deux fils et leur fille dans le respect de valeurs humanistes et bien que les enfants aient quitté le foyer pour vivre leur vie, la famille est restée très unie. Aussi, lorsque leurs parents leur demandent de venir leur rendre visite de toute urgence, Pierre, Jules et Louise, inquiets, sautent aussi sec dans leur voiture pour effectuer un trajet de plusieurs centaines de kilomètres dans la journée. L'aîné, Pierre, est un père de famille fier d'avoir «réussi» et de s'être forgé une «belle situation». Jules, plus bohème, est critique littéraire et vit de peu, tandis que Louise ne semble pas pressée de terminer ses études de médecine. Lorsqu'ils se arrivent chez leurs parents, le plaisir de se retrouver est terni par les questions qui les taraudent, ils imaginent le pire, une maladie incurable, le choix de mourir dans la dignité, une décision dramatique que prendrait le couple de parents. In fine, la grande annonce de Jeanne et Vincent n'a rien de dramatique; pour eux, c'est même une merveilleuse nouvelle. Pourtant, elle va faire voler en éclats la belle unité familiale. Nominée aux Molière 2022, cette comédie d'Emmanuel et Armelle Patron parle d'amour, d'argent, de la place de chacun dans la fratrie et de l'impermanence des sentiments.

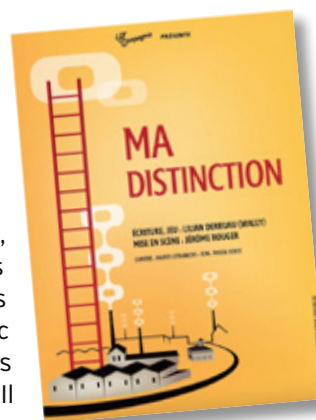
Le 21 avril 2023, 20 h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese.  09 62 61 95 & [www.cargese.corsica](http://www.cargese.corsica)

Le 22 avril 2023, 21 h. Théâtre de Propriano.  04 95 76 70 00 & [theatredepropriano.com](http://theatredepropriano.com)

**Ma distinction**

Comédien, auteur, musicien, Lilian Derruau, dit Wally, est né en 1965 à Decazeville, dans l'Aveyron, «*d'un père ajusteur et d'une mère, je l'ai appris bien plus tard, qui ne faisait pas très bien le café...*» Dans ce seul-en-scène, il raconte son histoire. Celle de quelqu'un qui grandit dans un milieu modeste, à Viviez, cité ouvrière du bassin industriel de Decazeville. L'usine de fabrication de zinc dans laquelle travaille son père rythme la vie sociale des familles qui en dépendent. Il raconte aussi la France ouvrière des années 70. En grandissant, Wally perçoit instinctivement pas mal de choses, mais n'a pas les outils pour les comprendre. Il devient artiste, chanteur tendance drôle, signe dans des productions parisiennes, remporte un certain succès médiatique, fait le tour des radios et des télévisions, avant d'en revenir à un mode de production plus modeste et probablement plus en accord avec ses aspirations profondes. À mesure que sa mémoire réapparaît, Wally relie son vécu à quelques pensées de Pierre Bourdieu, sociologue du déterminisme social, dans lesquelles il se reconnaît. Il entreprend d'essayer de comprendre ces mécanismes sociaux dont parle Bourdieu en se lançant dans la lecture son ouvrage *La distinction*. A-t-il pu avoir prise sur ces mécanismes? S'est-il élevé? Est-il devenu un transfuge de classe? Autant de questions posées sur le mode de l'humour.

Le 22 avril 2023, 20 h 30. Salle Cardiccia, Migiacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu.  04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)





EDUCATION ET NUMÉRIQUE

## Label eTwinning pour 21 élèves du lycée Vincensini

**Lancée en 2005** et pilotée en France par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, eTwinning est une action européenne qui fait partie du programme Erasmus + et offre aux enseignants des 44 pays participants la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets collaboratifs, de développer les échanges pédagogiques, linguistiques et interculturels avec leurs élèves, à l'aide des outils numériques. Elle favorise ainsi les partenariats européens, l'apprentissage et le dialogue interculturel en offrant aux élèves une ouverture à la citoyenneté européenne. Plus d'un million d'enseignants sont inscrits dans la communauté eTwinning en ligne. Le label eTwinning récompense, après une évaluation approfondie réalisée par une commission d'experts pédagogiques, les meilleurs projets menés à bien par les enseignants et leurs élèves. Lors de l'année scolaire 2020-2021, en utilisant l'anglais comme langue commune, 150 élèves âgés de 16 à 19 ans et 12 professeurs de six pays différents [Allemagne, Belgique, France, Irlande, Italie, Roumanie et Pologne] avaient travaillé sur le projet « #cancelledplans », autour du thème de la vie pendant une pandémie globale: quelles conséquences sur la jeunesse européenne? quelles leçons retenir de cette crise? quelles solutions tenter de mettre en place? Parmi les participants, 21 élèves d'une classe de seconde du lycée technique Paul Vincensini, à Bastia, et leur professeure Cordula De Brouhns, enseignante d'allemand et d'anglais. Le projet s'est inscrit dans le cadre du programme de la seconde en interrogeant les relations sociales [rencontres, rapprochements, oppositions, tensions, etc.] au niveau européen, liées à un problème d'actualité. Ce travail a permis aux élèves, aujourd'hui en terminale, et à leur enseignante, de se voir décerner le label eTwinning.. ■ NA

## Le rectorat de l'Académie de Corse enfin chez lui



Photo Rectorat de l'Académie de Corse

**C'est grâce à un don** de l'impératrice Eugénie que cet édifice bien connu des Ajacciens avait pu être édifié en 1854. Après avoir abrité un hospice éponyme, le bâtiment Eugénie, classé aujourd'hui monument historique et situé sur le boulevard Rossini, accueille depuis 1986, les services du rectorat et de la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation. Mais ces locaux restaient jusqu'ici la propriété de l'hôpital d'Ajaccio. Grâce à un appui financier du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour un montant de 21,9 millions d'euros, la région académique de Corse a pu devenir définitivement propriétaire de ce site en décembre 2022, ainsi que du bâtiment Colomba, plus récent et implanté à l'arrière de la structure principale. Un évènement que le Rectorat a célébré et officialisé le 4 avril 2023 lors d'une grande fête durant laquelle des élèves du lycée Laetitia et du collège Fesch ont pu dévoiler leurs talents artistiques en danse, musique et chant devant de nombreux personnels de l'Éducation nationale, parents et élus. «*La signature de l'achat de ces deux bâtiments représente un point d'arrivée et de départ*», s'est félicité le recteur, Jean-Philippe Agresti, en indiquant sa volonté d'imaginer le rectorat de demain avec l'ensemble des partenaires, «*aussi bien élèves, parents, enseignants, organisations syndicales, et qu'élus de la Corse*», dans le but de lui donner une nouvelle dimension. Rappelant que Matisse avait immortalisé ce site patrimonial dans sa toile *Le Mur Rose* en 1898, il a révélé vouloir «*effacer le bâtiment trop administratif trop éloigné des usagers*» et l'ouvrir pleinement à tous les usagers, en faisant un «*guichet unique*» et en lui redonnant sa vocation «*de maison commune dont les piliers reposent sur la bienveillance et le partage*». Dans cette optique, le bâtiment principal Eugénie fera l'objet d'une restructuration/rénovation, tandis que le bâtiment Colomba sera détruit et remplacé par une structure entièrement neuve, afin de pouvoir offrir un meilleur accueil aux usagers, des conditions de travail plus confortables, modernes et adaptées, et d'améliorer la performance énergétique des locaux. «*Tout sera fait dans le respect des lieux, de ce qu'ils représentent et symbolisent*», a assuré le préfet de Corse, Amaury de Saint Quentin. De plus, grâce à cette opération, le site du centre-ville ajaccien, «*cœur battant de l'Académie de Corse*» depuis plusieurs décennies, devrait accueillir d'ici 2025 l'ensemble des 257 agents des différents services académiques en un même lieu. ■ MP

## SOLIDARITÉ

## Du matériel de l'ancien hôpital d'Ajaccio expédié en Ukraine

« Une fois de plus, la Corse est extrêmement généreuse et cette générosité dure et reste discrète ». Le 11 avril 2023, le Dr François Pernin affichait sa fierté sur les lieux de l'ancien hôpital d'Ajaccio, alors qu'à ses côtés les bénévoles des associations Per a Pace et Solidarité Corse-Ukraine s'employaient à charger un semi-remorque avec le matériel médical dont le centre hospitalier a souhaité faire don aux hôpitaux ukrainiens, après son déménagement en janvier dernier. « Nous récupérons du très beau matériel, mais nous n'enlevons rien à personne, car avant de nous offrir ce matériel, l'hôpital d'Ajaccio a déjà récupéré tout ce dont il avait besoin », souligne le Dr Pernin pour Solidarité Corse-Ukraine. Afin de mener cette opération de grande ampleur et acheminer ce précieux don à bon port, les deux associations ont uni leurs forces et leurs compétences. Grâce elles, 150 lits médicalisés, quatre tables d'opération, six scialytiques [lumières des blocs opératoires], deux bras d'anesthésie, des fauteuils roulants, déambulateurs, quelques cartons de médicaments et de pansements ainsi qu'un groupe électrogène offert par Logirem Méditerranée quelques jours plus tôt, ont été acheminés en Ukraine. En somme, une « énorme chaîne de solidarité » selon le Dr Pernin, dans laquelle chaque maillon s'est illustré. Une fois chargé, le semi-remorque a pris la route jusqu'à la ville d'Oujhorod, à quelques kilomètres de la frontière, où l'attendait la présidente de l'association Solidarité Corse-Ukraine, le Dr Nataliya Khobta-Santoni, qui a coordonné la suite des opérations. « Une partie du matériel va servir sur place. Et puis, l'Ukraine a mis en place un système qui fait que quand on rentre avec une aide humanitaire, cela passe par les ministères à Kiyv et ce sont eux qui répartissent ensuite dans les endroits où ils ont le plus besoin », indique Muriel Buisson, du comité exécutif de Per a Pace, en précisant qu'au vu de l'important don du centre hospitalier d'Ajaccio tout n'a pas pu être chargé à bord de ce premier camion, et qu'un nouveau convoi partira bientôt vers l'Ukraine. Malgré l'aide financière que les deux associations ont pu recevoir de la Collectivité de Corse pour cette opération, elles appellent aujourd'hui aux dons via leurs canaux habituels afin de pouvoir continuer à financer ces voyages au coût important. ■ MP



Photo Solidarité Corse-Ukraine

## APPEL À PROPOSITIONS PÔLES UNIVERSITAIRES D'INNOVATION

## Le projet Medinov présélectionné

**Expérimentés dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche**, depuis novembre 2021, avec 5 établissements pilotes (Clermont Auvergne Université, Normandie Université, Sorbonne Université, Université de Strasbourg, Université de Montpellier), les pôles universitaires d'innovation [PUI] permettent de renforcer le rôle des universités dans la structuration d'un écosystème local d'innovation performant avec les organismes nationaux de recherche présents sur leur territoire et les structures de transfert, de valorisation et d'incubation des projets d'entreprise. Ils permettent une gouvernance unique des initiatives, sans ajouter de strates administratives supplémentaires. Des moyens y sont engagés en contrepartie d'une accélération de la politique d'innovation et 160 millions d'euros sont consacrés à ce projet. Après un appel à proposition lancé en janvier 2023 par l'Agence nationale de la recherche et Bpifrance afin de permettre le déploiement de ces PUI, 29 propositions ont été présélectionnées et sont susceptibles de bénéficier d'un financement pour déployer ou consolider un PUI. Parmi eux, le projet Medinov porté par l'Université Côte d'Azur et l'Université de Corse Pasquale Paoli avec dix partenaires\*. Les porteurs de projets ont jusqu'au 24 mai, date butoir de la phase de sélection, pour préciser leur proposition. ■ AN

\*Observatoire de la Côte d'Azur, Institut national de recherche informatique et automatique, CNRS, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Institut de recherche pour le développement, SATT Sud-Est, Incubateur Paca-Est, Inizià, Inserm Transfert.

### Les chiffres de la semaine

# 2

Français sur 3 déclarent que travailler 4 jours par semaine les aiderait mieux à patienter jusqu'à la retraite, selon les résultats d'un sondage réalisé pour le compte de Talent.com par Yougov, du 24 au 28 mars 2023 auprès d'un échantillon de 1010 personnes. Alors qu'un tiers des Français déclare travailler plus de 5 heures supplémentaires par semaine, 56 % des actifs placent la semaine de 4 jours dans le Top 3 des avantages dont ils souhaiteraient le plus bénéficier.

### Les chiffres de la semaine

# 500 000

euros, c'est l'objectif fixé pour la campagne de financement participatif lancée sur Lendosphere par le groupe Voltaïca pour la réalisation de 7 centrales photovoltaïques en Corse (4 sur des bâtiments agricoles, 2 sur des bâtiments de chantier naval et 1 sur un hangar industriel). D'une puissance totale de 667 kWc, ces centrales produiraient 880,5 Mwh/an d'énergie verte, soit la consommation électrique annuelle moyenne de 298 foyers

### Les chiffres de la semaine

# 83 120

euros, c'est le montant, réparti à parts égales entre l'État et l'Office de l'environnement de la Corse qui sont chargés de sa mise en paiement, des aides exceptionnelles, attribuées aux pêcheurs victimes de la tempête qui s'est abattue sur la Corse le 18 août 2022. L'aide vise à compenser les pertes sur les appareils fixes de manœuvre et sur les engins de pêche et de navigation, non couverts par les assurances. Sur 16 dossiers déposés, 15 ont été validés par la Commission ad hoc.



EMPLOIS ET CRÉATIONS D'ENTREPRISES

## UN FIN D'ANNÉE 2022 PLUTÔT BIEN ORIENTÉE

**Le dernier trimestre 2022 a vu l'activité en Corse rester supérieure à son niveau du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et l'emploi salarié régional a affiché une légère hausse par rapport au trimestre précédent. Les créations d'entreprises étaient également en progression, mais surtout du fait d'une forte augmentation des auto-entreprises.**

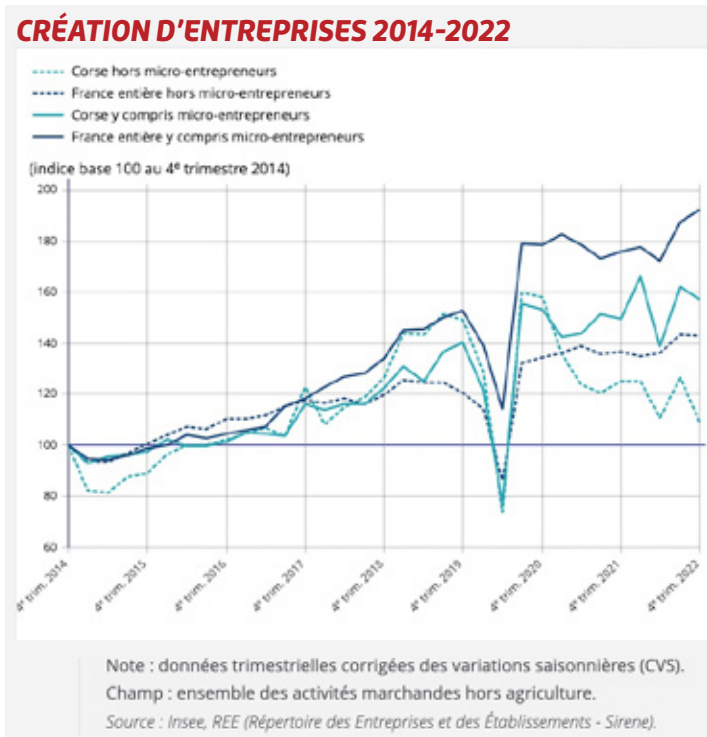
En Corse, sur la base du suivi des heures de travail rémunérées, l'activité au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 est restée supérieure de 4 % à son niveau du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, tendance similaire à celle observée au niveau national. Les services marchands y ont nettement contribué, avec notamment une activité dans l'hébergement-restauration qui dépasse de 13 % son niveau d'avant crise sanitaire, tandis que le rebond a atteint 5 % dans le commerce. La hausse était plus mesurée dans la construction (4 %) et surtout dans la fabrication des denrées alimentaires-boissons & tabac (1 %). Parallèlement, l'emploi salarié régional enregistrait une hausse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent -soit, là encore, une évolution identique à la tendance nationale- et cette progression était portée par le secteur privé: +0,4 % alors que le secteur public régressait de 0,5 %. Fin décembre 2022, la Corse totalisait 128 260 emplois et l'emploi régional, avec un niveau supérieur de 6,3 % à son niveau d'avant-crise (4<sup>e</sup> trimestre 2019) retrouvait un rythme de croissance plus modéré à l'image de celui d'avant Covid. Le tertiaire marchand hors intérim portait cette croissance avec +0,4 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2022 et le segment de l'hébergement-restauration, encore dynamique en fin d'année, a enregistré la plus forte augmentation (+1,2 %). Hausse constatée également dans les activités financières et d'assurance (+ 1,0%), dans les activités scientifiques & techniques-services administratifs et soutien (+1,0 %) et dans les autres activités de services (+1,2 %). La progression a été plus modérée dans l'information et communication (+0,4 %) et dans les activités immobilières (+0,5 %). En revanche, la situation s'est avérée moins favorable à l'emploi dans le secteur du commerce & réparations automobiles, ainsi que dans le transport et entreposage (respectivement -0,3 % et -0,7 %) et, pour le deuxième trimestre consécutif, l'industrie marque le pas (-1,2 %), l'emploi s'étant nettement contracté dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac (-2,5 %), ainsi que dans les activités de production d'énergie, eau et gestion des déchets (-0,7 %). Si, dans le tertiaire non marchand, l'emploi a stagné par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2022 (+0,1 %), les effectifs se sont par contre étoffés dans l'hébergement médico-social et l'action sociale (+1,0 %) et dans les activités de santé humaine (+ 0,8 %). En revanche, ils diminuent nettement dans l'enseignement (-1,3 %), ce qui explique cette moindre progression. Pour le dernier trimestre de 2022, hors contrats d'intérim, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) excédaient de 10 % leur niveau de 2019, grâce, entre autres, au bon niveau de recrutements dans le secteur du commerce (+6 % de DPAE par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019). On notait par contre, sans doute du fait de la forte saisonnalité du secteur touristique, une régression de 6 % dans le secteur de l'hébergement- restauration. C'est cela dit dans la construction que les intentions d'embauche affichaient le repli le plus fort par rapport à leur niveau d'avant crise (-16 %).

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, on recensait 18 930 demandeurs d'emploi en catégories A, B, C en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi Corse [données corrigées des variations saisonnières].

Leur nombre augmentait de +1,6 % par rapport au trimestre précédent dans un contexte de repli national [-0,8 %]. En un an, la baisse du nombre d'inscriptions en Corse était proche de celle enregistrée au niveau national [-5,1 % contre -5,4 %]. Cela étant, contrairement au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, le nombre de demandeurs âgés de 50 ans ou plus progressait de 2,5 % -tandis que celui des moins de 25 ans diminuait nettement [-2,6 %]- et celui des inscrits âgés de 25 ans à 49 ans se réorientait à la hausse [+2,0 %]. On notait aussi une légère hausse pour les demandeurs inscrits depuis un an ou plus [+0,6 %]. Néanmoins, le nombre de demandeurs inscrits en catégorie A diminuait de 1,9 % contre -3,6 % au plan national. Sur un an, cet effectif de demandeurs d'emplois n'ayant aucune activité a continué de baisser, de 7,3 % dans l'île, dans un contexte national en net recul [-9,3 %].

S'agissant des créations d'entreprises, il en a été enregistré 1 556 entreprises en Corse au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, soit un repli de 3 % par rapport au trimestre précédent. Les principaux secteurs affectés ont été la construction [-6 %], les services [-5,5 %] ou encore l'hébergement-restauration [-4 %]. Une inflexion qui s'inscrit à rebours de la tendance nationale [+3 %] et de la dynamique de création des micro-entreprises [+4 %]. Mais ce repli a succédé à des périodes d'augmentation particulièrement marquées, et n'a affecté que très marginalement une évolution dans le temps orientée à la hausse et le nombre d'entreprises nouvelles a dépassé de 12 % son niveau du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 [+26 % au niveau national]. Un bémol, cependant: ce dynamisme tenait essentiellement à la création de micro-entreprises [+62 %], les créations d'entreprises classiques demeurant inférieures de 27 % à leur niveau d'avant crise. ■ AN

Sources : Insee conjoncture Corse N° 43





POLITIQUES PUBLIQUES FACE AU COVID

# LE CEPP REND SON PREMIER RAPPORT

Photo Manon Perelli



**Institué en 2018, sous l'impulsion de Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni, le Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP) donne à des membres de la société civile l'occasion d'apprécier l'efficacité de l'action publique. Mis en place en 2021, le dernier-né des organes consultatifs de la Collectivité de Corse a présenté son premier rapport le 5 avril 2023 devant la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis et du représentant du Conseil Exécutif, Alex Vinciguerra.**

« **Innovation institutionnelle** », selon les mots de Marie-Antoinette Maupertuis, le comité aspire à proposer des pistes pour une amélioration et un enrichissement des politiques publiques mises en œuvre par l'Assemblée de Corse. Pour leur première évaluation, les 51 membres bénévoles de l'institution ont choisi d'étudier l'action de la Collectivité de Corse (CdC) lors de la crise sanitaire de mars 2020 à septembre 2021. Dans cette optique, entre juillet 2021 et novembre 2022, ils ont mené un travail au long cours d'enquêtes et d'auditions de plusieurs acteurs impliqués la crise. Au résultat, un rapport de 186 pages qui formule des préconisations dans les domaines médical, économique et social, et institutionnel. Dans le domaine médical, le Comité propose ainsi notamment la mise en place d'un plan de crise et d'un outil de surveillance et de veille sanitaire, la création d'un Centre hospitalier universitaire, ou encore la constitution d'un stock de médicaments et de matériels. Au niveau social et économique, les membres de l'organe consultatif soumettent l'idée de « *doter la Collectivité de Corse de ses propres outils de suivi économique* », de « *réduire les rotations aériennes et maritimes en cas de survenance d'une nouvelle crise* » et appuient sur la nécessité de porter « *une attention particulière à la communication en temps de crise pour qu'elle soit réactive et informative, hermétique aux fake news et autres désinformation* ». Enfin, au niveau institutionnel, les représentants de la société civile souhaitent l'instauration « *de bonnes relations entre l'État et la Collectivité de Corse* » et soutiennent une « *dévolution de compétences nouvelles dans la perspective d'une évolution institutionnelle conférant plus d'autonomie de décision de la Collectivité de Corse* » afin « *d'aboutir à une prise de décisions rapides* ». Adopté lors de sa séance plénière de janvier, ce document devrait prochainement être porté à la connaissance de la population, grâce notamment à une publication sur le site dédié de la CdC. D'autres domaines seront prochainement évalués par les membres du CEPP. ■ **Manon PERELLI**

## UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

« **Qu'a-t-on fait ? Fallait-il le faire ? L'a-t-on bien fait ?** » C'est dans cet esprit que réfléchit et travaille le CEPP, explique sa présidente, Marie-France Bereni-Canazzi, jointe au téléphone : « *Le CEPP n'est ni un organisme de contrôle ni un organisme de sanction. Son objectif est de rechercher, de la façon la plus documentée possible, si les mesures mises en place ont produit des effets, lesquels, et quels facteurs ont produit quels effets. Nous faisons le lien entre la société civile et le politique. À travers ces retours d'expériences et ces analyses, nous sommes un outil d'aide à la décision.* » Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022, le CEPP a tenu plus de 30 réunions. « *Green pass* », refusé par Paris avant d'être appliqué au plan national, commande de 2 millions de masques, opération « *I nostri eroi* » avec des séjours offerts aux soignants par l'ATC, dispositif « *Aiutu in Casa* » consacré aux ménages les plus modestes, soutien aux services d'aide à domicile et aux établissements du secteur de l'enfance, plan « *Salvezza et rilanciu* » destiné au secteur économique... autant d'initiatives qui ont été passées au crible. « *Les membres du CEPP ont mené leurs enquêtes dans le secteur médical (hospitalier et libéral), dans le monde des transports (aériens ou maritimes), auprès des associations d'usagers et des différents bénéficiaires, poursuit la présidente. C'est le regard des décideurs, des opérateurs et de la population que nous avons croisé afin de déterminer des lignes directrices. Les dirigeants de la CdC ont su prendre des décisions difficiles pour gérer au mieux une situation épidémique qui peut survenir de nouveau. Dans le domaine médical et dans un esprit de prévention, nous constatons qu'il y a urgence à agir en établissant un plan de crise d'abord - confié à un comité de « sages », de scientifiques et élargi au secteur libéral - afin de définir une stratégie efficace.* » Avant la fin avril, on connaîtra le domaine sur lequel les membres travailleront en 2023. ■ **Claire GIUDICI**

# CARNETS DE BORD

## D'ARTAGNAN, RAMSÈS ET LE VÉLODROME

par Béatrice HOUCARD

**P**rès de 800 000 spectateurs en une semaine: la nouvelle adaptation cinématographique des *Trois mousquetaires* (on en compte près de cent et la plus ancienne date de 1909!) s'annonce comme un succès. Dans l'esprit du producteur, Dimitri Rassam, il s'agissait d'abord de «répondre aux franchises américaines» en tournant un film susceptible de «créer l'événement». Le succès de *Cyrano de Bergerac*, magistralement adapté par Jean-Paul Rappeneau avec Gérard Depardieu en 1990, mais aussi la saga *Indiana Jones*, créée par George Lucas avec Harrison Ford, ont servi de modèles. Avec une autre volonté, expliquée par le réalisateur, Martin Bourboulon: «À l'heure où la consommation des images est en pleine mutation avec la présence des plateformes, nous partageons cette envie forte de grands films pour la salle de cinéma.»

Ainsi est né le très ambitieux projet d'adapter *Les trois mousquetaires* en deux films: *D'Artagnan*, en salle depuis le 6 avril, et *Milady*, qui sortira le 13 décembre. Avec plus de 70 millions de budget, 150 jours de tournage, des tournages en décors naturels (une seule scène en studio) et le tout intégralement en France ce qui, pour des questions de coût, est devenu rare. Ainsi se promène-t-on dans de nombreux coins du pays en regardant ce *D'Artagnan*: la Cour carrée du Louvre et les Invalides à Paris, les châteaux de Fontainebleau, Chantilly et Saint-Germain-en-Laye, le Fort la Latte et la plage Bonaparte à Plouha (Côtes d'Armor), Troyes (Aube), Compiègne (Oise), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), l'abbaye de Royaumont (Val d'Oise), les Hospices de Beaune (Côtes d'Or) et même la petite commune de Fontaine-Henry, à peine 500 habitants, dans le Calvados.

Le tout est séduisant en diable et on passe en salle deux heures d'un dépaysement total, qui va aussi puiser dans nos souvenirs de lectures d'adolescence. Contrairement aux discours des producteurs et du réalisateur, nul n'était besoin de «moderniser» des personnages qui semblent sortis d'un roman d'aujourd'hui, mousquet et épée en plus: *D'Artagnan* le fougueux, *Athos* le tourmenté, *Porthos* le jouisseur et *Aramis* l'ambigu sont campés à merveille par François Civil, Vincent Cassel, Pio Marmaï et Romain Duris. Eva Green



est *Milady* (on la verra surtout dans le second film), *Éric Ruf* est *Richelieu* et *Louis Garrel*, formidable en *Louis XIII*, mérite une mention spéciale et peut-être un César. Les duels et batailles sont filmés comme si on y était. À chaque scène, on se laisse embarquer, et qu'importe qu'on sache d'avance qu'*Anne d'Autriche* récupèrera ses ferrets imprudemment offerts au duc de Buckingham!

S'il faut émettre quelques réserves: une couleur trop sépia, un *Athos* un peu trop vieux, une musique parfois trop envahissante et quelques anachronismes. Mais, tout puriste qu'on soit de l'œuvre, on passera sur l'ajout de faits qui ne sont pas dans le roman ni dans l'Histoire de France. Après tout, Dumas non plus n'était pas historien! Le succès du film démontrera, si besoin était, à quel point les héros de Dumas sont éternels. Après *Milady*, qui est déjà tourné, Dimitri Rassam et Martin Bourboulon prévoient pour 2024 une adaptation du *Comte de Monte-Cristo* avec Pierre Niney en *Edmond Dantès*. Ils envisagent aussi de poursuivre les aventures des mousquetaires avec *Vingt ans après* (le plus subtil, le plus achevé de la saga) et même *Le Vicomte de Bragelonne*, où figure l'histoire du «masque de fer». Pour échapper à la sinistrose de l'époque, ce film fait un bien fou, comme la relecture d'*Alexandre Dumas*, qu'on devrait étudier davantage à l'école. Dans les librairies et dans les gares, les éditions de poche ont d'ailleurs refait leur apparition.

### LE SARCOPHAGE EN BOIS DE CÈDRE

L'autre héros du moment est bien plus vieux et mystérieux que les bretteurs d'*Alexandre Dumas*: à la grande halle de La Villette, à Paris, *Ramsès II* a pris ses quartiers de printemps-été. Jusqu'au 6 septembre, une énorme exposition présente *Ramsès*, l'or des pharaons. C'est, dit la promotion, «un trésor de plus de trois mille ans à couper le souffle», avec visite virtuelle du temple d'*Abou Simbel* et du tombeau de *Nefertari*, bijoux, masques royaux, mobiliers luxueux et, fait exceptionnel, le sarcophage en bois de cèdre du pharaon, qui n'avait pas quitté l'Égypte depuis quarante-sept ans. Selon *Bénédicte Lhoyer*, égyptologue et conseillère scientifique de l'exposition, déplacer le cercueil, c'est «presque déplacer *La Joconde*» ...





Illustration ICN, d'après photos DR

Depuis 1967 et l'exposition Toutânkhamon au Grand Palais, qui avait été la première à dépasser le million de visiteurs, on sait les Français passionnés par l'Égypte pharaonique. Le record de 1967 n'a été battu qu'en 2019 par l'exposition *Toutânkhamon, le trésor du pharaon*, avec 1,4 million de visiteurs. Nul doute que le cap du million et demi sera aisément franchi cette fois. Un coup d'œil sur les réservations donne une idée de l'engouement, alors que commencent les vacances scolaires de printemps : les visites guidées ont été prises d'assaut pour les premières semaines (et jusqu'aux week-ends de juillet !), et les visites libres, certains jours comme les 15 et 16 avril, affichent déjà complet. Pas question de se décider au dernier moment pour aller saluer Ramsès à la Villette. Cet intérêt pour l'Égypte, dans lequel la Bible, Moïse et Les dix commandements ont aussi leur part, a traversé les siècles. François 1<sup>er</sup> se soignait avec de la poudre de momie, Marie-Antoinette collectionnait des objets égyptiens et François Mitterrand, plus Prince que jamais, avait décidé qu'on entrerait au Louvre par une pyramide... notamment pour aller voir les antiquités égyptiennes, qui sont parmi les plus prisées des visiteurs du musée. Après La Joconde, évidemment. Avec ses rois, ses reines, ses dieux, sa civilisation, sa richesse et ses mystères, l'Égypte ancienne fascine. Aurélie Clemente Ruiz, aujourd'hui directrice du Musée de l'Homme, expliquait en 2019 : «*Dans l'imaginaire collectif, les pyramides, c'est le fantasme de la chasse au trésor et de l'archéologie à la Indiana Jones!*» Pour un peu, Dimitri Rassam et Martin Bourboulon en feraient une adaptation !

### SANS CHAUVINISME

Dimanche dernier, sur le vélodrome de Roubaix plongé dans une chaleur quasi estivale, les héros du cyclisme avaient pour nom Mathieu van der Poel, Wout van Aert, Jasper Philipsen et John Degenkolb. Paris-Roubaix n'est pas tout à fait une course cycliste comme les autres. Avec plus de 54,5 kilomètres de pavés du nord (sur un parcours total de 256,6 km), elle offre un spectacle d'un autre âge et c'est pour ça qu'on l'aime : à l'heure du vélo électrique et des pistes cyclables, à quoi bon aller pédaler sur des pavés boueux, gras et glissants, risquant à tout moment une crevaison, un incident mécanique,

une chute parfois grave (l'ancien vainqueur Peter Sagan a écopé d'une commotion cérébrale) ?

La malchance fait partie de la course mais les spécialistes disent que les plus habiles ne tombent ni ne crèvent presque jamais sur les pavés de ce qu'on appela en 1919 «l'enfer du Nord», en souvenir des drames d'un autre enfer, qui venait de meurtrir la France et singulièrement cette région pendant quatre années. Qu'ils arrivent crottés, boueux, trempés ou, comme le 9 avril, simplement poussiéreux, ce sont plus que des sportifs que le public honore : ce sont des héros modernes qui courent après un Graal incompréhensible pour le commun des mortels.

À Roubaix, en ce dimanche de Pâques, il y avait un petit supplément gratuit (comme l'entrée du vélodrome) : une ambiance joyeuse et familiale, des retrouvailles annuelles qui furent malmenées par le Covid ou juste le plaisir de manger une gaufre et des frites en buvant une bière. Pas d'agressivité, pas de racisme (rien à voir avec le football) et pas de chauvinisme. Mathieu van der Poel, qui avait les faveurs du public et qui a gagné ce Paris-Roubaix, n'est-il pas de surcroît un peu français, en sa qualité de petit-fils de Raymond Poulidor, notre icône nationale disparue en 2019 ? Dans sa clameur qui fait frissonner les coureurs, le vélodrome de Roubaix salue avec respect, du vainqueur au dernier, des guerriers anachroniques. Même la crise, politique, sociale ou démocratique (au choix, ou les trois) était loin à l'heure des pavés : pendant quelques heures passées au vélodrome, je n'ai pas entendu une seule fois parler de la réforme des retraites. Ni quiconque s'interroger sur la décision du Conseil constitutionnel, qui va sceller ce 14 avril le sort de la loi.

Tout le monde avait le sourire. À commencer par le président de la région des Hauts-de-France, partenaire de la course, Xavier Bertrand : «Paris-Roubaix, dit-il, c'est notre Tour de France à nous». De fait, après le Tour, c'est la course qui recueille les meilleures audiences télévisées, offrant une superbe campagne de publicité pour les lieux traversés. Des héros, de l'aventure, des retournements de situation, de la générosité, du panache, des Français heureux : on pourrait aussi en faire un film. ■





**agir  
PLUS**

## CLIMATISATION PERFORMANTE

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIE  
D'ÉNERGIE DE **500€**

## FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économie d'énergie sur  
[corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez vos devis à  
des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES  
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :  
[corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.